

POUR UN NOUVEAU CONTRAT ASSOCIATIF

Mai 2016



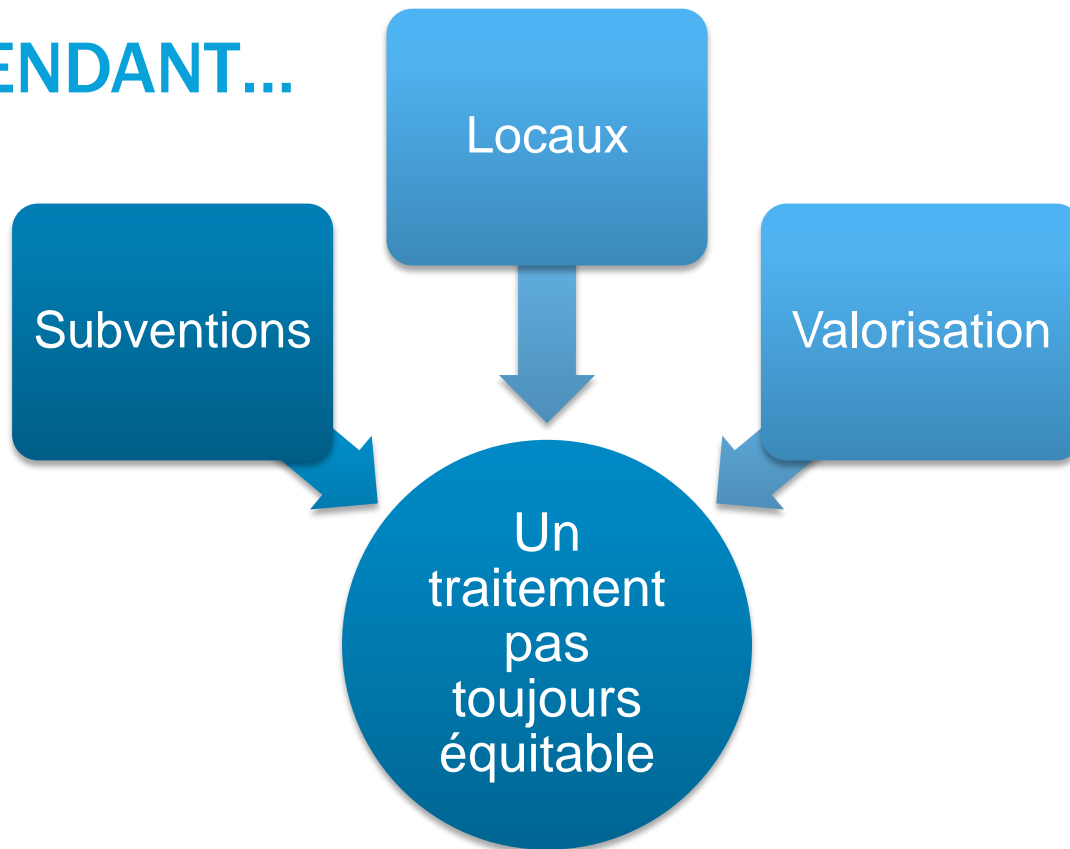
Ville de Vernon

PLUS DE 200 ASSOCIATIONS VERNONNAISES



UNE INCROYABLE RICHESSE !

CEPENDANT...



SUBVENTIONS

 **L'attribution des subventions a souvent été jugée aléatoire.**

 **Il convient de la gérer avec rigueur, selon des critères objectifs :**

Dialogue avec
les
responsables
associatifs

Analyse de la
situation
financière

Nombre de
Vernonnais
concernés

Implication dans
la vie locale

Participation
aux projets
communaux

Rayonnement
et résultats de
l'association

- **Depuis 2014, malgré la baisse des recettes municipales liée au désengagement de l'État, la Ville garantit une enveloppe globale de subventions de 800.000 euros.**

LOCAUX ASSOCIATIFS



De nombreux locaux ont longtemps souffert d'un manque d'entretien et ne sont pas aux normes pour accueillir les activités des associations.

Leur utilisation n'est ni optimisée ni conforme à la réglementation.

Les modalités de réservation de salles restent complexes.



Etude des besoins réels de chaque association.

Réorganisation des implantations, en concertation avec les utilisateurs.

Création de pôles par secteur d'activités.

Simplification de la réservation des salles (proposition 103 de Vernon mérite

- **3.000 m²** de locaux sont mis à la disposition des associations.
- **200 000 €** de charges.

NOS AMBITIONS, NOS PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU CONTRAT ASSOCIATIF



Renforcer un dialogue de confiance et de partenariat

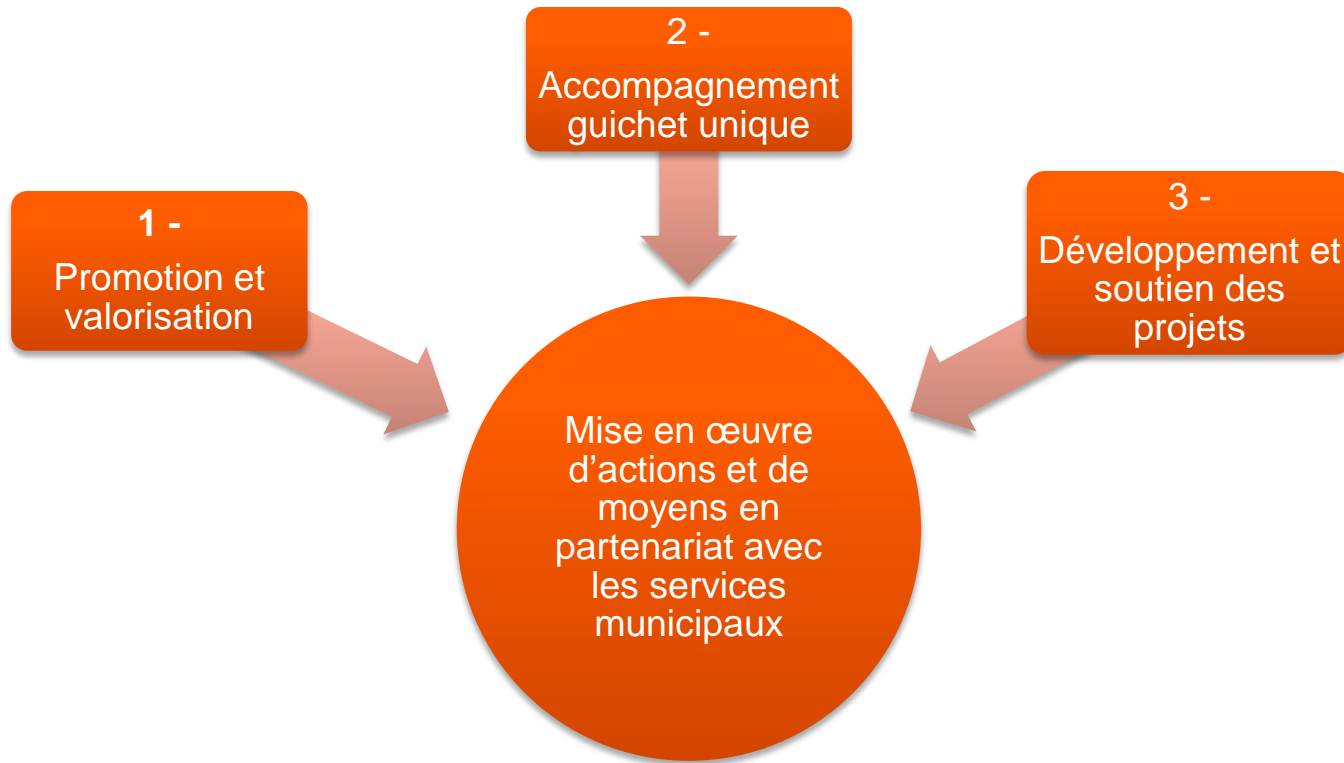


Simplifier les démarches des associations :

- De nouveaux outils numériques (prop. n°102 de « Vernon mérite mieux »)
- Un correspondant municipal dédié au monde associatif

SERVICE VIE ASSOCIATIVE
UN NOUVEAU PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ

TROIS MISSIONS ESSENTIELLES DU SERVICE



1 - Promotion et valorisation

Accueillir, renseigner et domicilier

Aider à la conception de supports de communication : éditer un guide gratuit de toutes les associations vernonnaises, proposer un service de création et d'impression des outils de promotion.

Communiquer l'action associative : soutenir et promouvoir les événements associatifs par le biais de Vernon Direct et des outils numériques municipaux (vernon27.fr, vernon-direct.fr, Fluicity, Facebook...)

Organiser un grand rendez-vous annuel : le village des associations en septembre

2 – Accompagnement : guichet unique



Assister dans les démarches courantes

Centraliser les rendez-vous avec les élus

**Administrer, suivre et conventionner
l'utilisation des locaux**

3 – Développement et soutien des projets



Aider au montage des projets

Coordonner les projets et créer des synergies

Favoriser la mise en relation des interlocuteurs privilégiés ou des partenaires

MOYENS ET ORGANISATION

4. Accueil
physique à
la mairie

5. Services
proposés

4 – ACCUEIL PHYSIQUE À LA MAIRIE

Au sein du pôle Services à la population, le service de la vie associative vous accueillera à l'Hôtel de Ville :

Sans rendez-vous toute la semaine :

- les lundi, mardi, mercredi, de 13 h 45 à 17 h 30
- le jeudi, de 8 h 45 à 12 h
- le vendredi, de 13 h 45 à 20 h

Sur rendez-vous :

- du lundi au mercredi, de 17 h 30 à 18 h 30

Date d'ouverture 1^{er} juillet 2016

Responsable du service : Marie-Line Desprès

Réalisation et conception de visuels

- Dans un délai de 2 à 10 jours en fonction de la nature des travaux et de leur quantité, à partir de supports numériques

Reprographie

- Dans un délai de 2 à 10 jours en fonction de la nature des travaux et de leur quantité
- Types de travaux : flyers, affiches, billetterie, cartes de visite (papier couleur glacé, cartonné) – reliure, agrafage, pliage
- Tarifs à titre indicatif :

| | | |
|---------------|--------------------------------|------------|
| Noir et blanc | verso papier 80g - A4 : 0,05 € | A3 : 0,1 € |
| | | Couleur |
| | papier glacé 100g- A4 : 0,18 € | A3 : 0,3 € |

Prêt de matériel gratuit, selon disponibilité :

- Sono, bancs, chaises, vitabris, tables...
- Demande à effectuer 2 mois avant la date de l'événement

Réservation et mise à disposition de salles de réunion - Equipements municipaux et communautaires

- Selon l'équipement, demande à effectuer cinq jours à un mois et demi avant la date de l'événement

LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE

N'hésitez pas à faire part de vos attentes :

- par le biais des questionnaires qui vous sont soumis
- lors de vos échanges avec les élus

**POUR UN NOUVEAU
CONTRAT ASSOCIATIF**

MAI 2016